

**Diagnostic des sols sur les lieux  
accueillant des enfants et adolescents**

**Déploiement national**

**Institut Médico-Educatif André Neulat  
Montargis (45)**

**Rapport Technique de Phase 2 (RT2)**

N° 450000492\_RT2

## **Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents**

### **Déploiement national**

### **Institut Médico-Educatif André Neulat Montargis (45)**

### **Rapport Technique de Phase 2 (RT2)**

N° 450000492\_RT2



	<b>Nom / Visa</b>	<b>Fonction</b>
<b>Rédacteur</b>	L. FARCY	Chargée d'affaires sites et sols pollués
<b>Vérificateur</b>	K. MANSEUR	Chef de projets sites et sols pollués
<b>Approbateur</b>	N. PLANEL	Chef de groupe HSE

## ***SYNTHESE***

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*<sup>1</sup>. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

### **Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire**

L'Institut Médico-Educatif (IME) André Neulat (ETS n° 450000492) est situé au 30, rue Duchesne-Rabier à Montargis (45), au nord-est du centre-ville, à l'est des voies de chemin de fer et à l'ouest de la Forêt de Montargis. Cet institut accueille environ 115 enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 6 à 20 ans, polyhandicapés et en situation de handicap mental.

L'étude historique et documentaire a permis de confirmer la superposition d'une partie de l'ETS avec le site BASIAS CEN4500398 (ancien atelier de tôlerie-chaudronnerie) et a conduit à retenir les scénarios d'exposition par inhalation de l'air intérieur des bâtiments superposés à l'ancien site BASIAS, ingestion d'eau desservie par le réseau d'eau potable traversant l'ancien site BASIAS et ingestion de sols nus accessibles aux élèves de l'ETS dans la partie superposée à l'ancien site BASIAS.

### **Résultats des investigations**

Des investigations de phase 2 ont été menées sur les milieux « sols superficiels », « air du sol », « air du vide sanitaire » et « eau potable » au droit des locaux superposés à l'ancien atelier de tôlerie-chaudronnerie. Les substances recherchées sont les substances associées aux anciennes activités recensées.

Les prélèvements d'air sous dalle sous les salles de classes du bâtiment « groupe éveil » du programme prévisionnel n'ont pas pu être réalisés du fait de la présence d'un chauffage par le sol. Des prélèvements d'air du sol à 90 cm de profondeur ont été réalisés à l'extérieur des bâtiments, au plus près des salles de classes.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations ont montré que :

---

<sup>1</sup> **BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services**

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 2  
IME André Neulat\_ Région Centre\_ Département du Loiret\_ Montargis  
Rapport de deuxième phase (RT2) N° 450000492\_RT2*

- Des teneurs en BTEX sont supérieures aux limites de quantification dans l'air du sol (air du sol et air du vide sanitaire). Les niveaux de concentration dans l'air intérieur des lieux de vie, évalués sur la base des concentrations mesurées dans l'air du sol et l'air du vide sanitaire, sont inférieurs à la borne basse des intervalles de gestion définis dans le guide de gestion des résultats des diagnostics;
- Aucun des composés recherchés dans les échantillons de sols superficiels n'a été détecté à des teneurs supérieures aux valeurs de référence (échantillons témoins et Valeurs du Fond Géochimique Naturel).
- La qualité des eaux du robinet respecte les critères de potabilité.

**Ainsi, la qualité des milieux ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.**

Toutefois, dans l'hypothèse d'une dégradation de la dalle des bâtiments de l'ETS (perforation ou démantèlement lors de travaux d'aménagements), qui n'assurerait alors plus son rôle protecteur, la qualité de l'air intérieur pourrait tendre vers la qualité de l'air mesurée dans l'air du sol (et dépasser alors la borne inférieure des intervalles de gestion pour le benzène quantifié). Ceci amène à recommander le maintien de cette dalle en bon état.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement de l'Institut Médico-Educatif (IME) André Neulat (ETS n° 450000492) en **« catégorie B : les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés ».**

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».**